

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE999

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« s'y refuse »,

les mots:

« y renonce expressément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.